

*SERVICE PUBLIC
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE*

Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public de l'eau

Exercice 2020

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général
Des Collectivités Territoriales

HISTORIQUE

Le contrat de délégation de service public liant la Commune de Mouthe à la Société de distribution Gaz et Eaux pour l'exploitation du service d'eau potable est arrivée à échéance le 31/05/2009, après douze années de délégation.

La décision de prendre en main la gestion du réseau a été le fruit d'une réflexion au cours de laquelle les points positifs et négatifs de chaque solution ont été longuement étudiés, et a pris effet au 1^{er} juin 2009.

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

SUR LE PLAN TECHNIQUE :

3 employés communaux à temps complet et 1 employé à temps non complet

1 technicien à temps complet spécialisé AEP, mis à disposition par la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et sous la direction de M. Daniel PERRIN, Maire de Mouthe.

Ayant en charge :

- Suivi au quotidien de la distribution de l'eau potable (analyses, contrôle...)
- Application du règlement du service
- Relève des compteurs (deux fois/an)
- Mise en service des branchements
- Renouvellement et entretien des canalisations, branchements et compteurs
- Entretien des points de distribution publics
- Entretien et vérification des poteaux d'incendie
- La recherche de fuite par système d'écoute avec détecteur de conduite et bouches à clef
- La gestion des stocks de pièces

Pour faire face à la demande des abonnés et aux incidents sur le réseau, un stock de sécurité est implanté à l'atelier communal de Mouthe (pièces de réparation pour canalisation de 60 mm à 150 mm), ainsi qu'un stock de pièces courantes pour permettre la réalisation de branchements de particuliers.

SUR LE PLAN ADMINISTRATIF :

Le service clientèle est assuré par le secrétariat de mairie comprenant deux agents. Afin de permettre aux abonnés de disposer d'un traitement rapide de leur demande. Celui-ci est **ouvert** le lundi et vendredi de 10H à 12H et de 13H30 à 17H30, le mercredi de 13H30 à 17H30 et le mardi et le jeudi de 10H à 12H et de 16H à 17H30. Les abonnés peuvent également joindre le service clientèle par courriel à l'adresse suivante : commune@mouthe.fr.

Des numéros d'appel d'urgence ont été communiqués à chaque abonné permettant ainsi d'assurer la continuité des missions 24H/24H et 7jours/7.

Le relevé des index des compteurs de l'ensemble des clients de la Commune de Mouthe est effectué deux fois par an (mai et octobre) permettant ainsi l'élaboration de deux factures sur une consommation réelle. En cas de non communication de l'index par l'abonné, une estimation est effectuée.

LE RESEAU DE DISTRIBUTION ET LES OUVRAGES DE STOCKAGE

EQUIPEMENT ET GENIE CIVIL			
Nom et usage du site	Type du site	Commune	Gestionnaire
Source du Doubs	Ressource	MOUTHE	
Usine de pompage Mouthe – Source	Production désinfection	MOUTHE	Syndicat de la Source
Usine de pompage Mouthe-Village	Production désinfection	MOUTHE	Syndicat de la Source
Réservoir Mouthe-Source	Réservoir (300 m ³)	MOUTHE	Syndicat de la Source
Réservoir Mouthe-Village	Réservoir (300 m ³)	MOUTHE	Syndicat de la Source

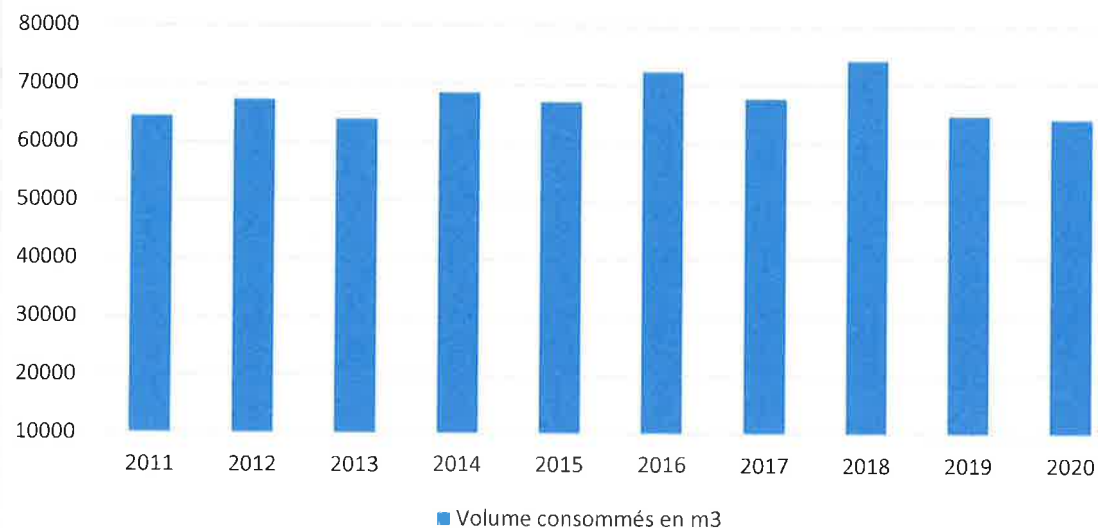
L'eau alimentant le village de Mouthe provient de la source du Doubs.

La longueur du réseau AEP de la commune de Mouthe représente environ 12 km.

PRELEVEMENT D'EAU ET INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volumes produits en m ³	79 903	73 785	80 592	81 399	85 654	95 600	95 800	103 000	78 780	76 917
Volumes importés en m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total du volume mis en distribution en m ³ (A)	79 903	73 785	80 592	81 399	85 654	95 600	95 800	103 000	78 780	76 917
Volumes exportés en m ³ (Commune de Sarrageois) (B)	1 535	583	0	0	1 000	2 200	10 500	10 400	6 874	3 597
Volumes pour le service réseaux en m ³ (C)	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250
Volumes livrés aux compteurs en m ³ (= A - B - C)	77 118	71 952	79 342	80 149	83 404	92 150	84 050	91 350	70 656	73 320
Volumes facturés en m ³ (D)	62 939	64 786	62 759	66 377	64 619	69 175	66 357	72 915	63 441	62 864
TOTAL DU VOLUME CONSOMMES en m ³ (F) = (C + D)	64 407	67 281	64 009	68 585	66 989	72 209	67 607	74 165	64 691	64 114
RENDEMENT DU RESEAU = (F + B / A)	82,5 %	92 %	79,4 %	84,3 %	79,4 %	77,7 %	81,5 %	82 %	90,8 %	88 %
Pertes en m ³ par jour	38,2 m ³	16,2 m ³	45,4 m ³	35,1 m ³	48,9 m ³	58 m ³	48 m ³	50 m ³	19,8 m ³	25,2 m ³

Volume consommés en m³



ABONNÉS, COMPTEURS ET BILAN CLIENT

Le territoire de la commune de Mouthe compte 1098 habitants selon l'INSEE au 1^{er} janvier 2020.

Deux relevés de compteur sont réalisés par année (début mai et fin octobre).

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'abonnés	451	451	453	469	470	474	474	473	489	486
Nombre de mouvements d'abonnés	26	12	14	29	10	15	10	15	9	12

La facturation d'eau potable est effectuée semestriellement (1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année).

DÉGRÈVEMENTS ET CRÉANCES											
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Nombre de demandes de dégrèvement	1	3	1	5	9	10	5	4	2	3	
Nombre de demandes de dégrèvement refusées	0	0	1*	0	0	2	2	0	0	0	
Volumes dégrévés	218	1 244	0	958	1 120	1 784	105	5 996	154	112 *	
Nombre d'impayés sur les factures de l'exercice à la date du rapport	0	7	8	27	4	NC	20	32	33	13	

* 11 rue Beauregard (51 m³), 4 bis rue du Pont Carrez (29 m³), 35 rue Cart Broumet (32 m³)

INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU

Activités techniques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de branchements réalisés	7	1	2	3	1	6	6	1	0	6 *
Nombre de branchements supprimés	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Réparations et réfection canalisations	1	3	2	1	4	3	3	6	6	3 **
Réparations sur branchements	2	3	3	5	1	1	2	2	1	1 ***
Renouvellement de compteurs	3	12	5	6	9	42	15	5	36	60

* 10 Bis, 43 et 45 Rue Cart Broumet, 9 chemin des Esseux, 4 Bis et 4 Ter Rue de Beaupaquier

** dont 2 réparations de fuite d'eau : à proximité du 26 Grande Rue et du 14 Grande Rue

*** 84 Grande Rue

Le renouvellement des compteurs concerne majoritairement des compteurs de plus de trente ans.

QUALITÉ DE L'EAU

Le contrôle de la qualité de l'eau est réalisé par le l'Agence Régionale de Santé sur les installations de production d'eau du Syndicat de la source du Doubs (captage et traitement) et sur le réseau de distribution de la commune de Mouthe.

Les analyses confiées au CHU de Besançon, ainsi qu'à CARSO Laboratoire SA permettent de mesurer les paramètres physico-chimiques et bactériologiques définissant la potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine. Des prélèvements supplémentaires peuvent être réalisés à la demande de l'ARS en cas de problème de qualité.

En complément des analyses réglementaires, il est effectué des contrôles sur la qualité de l'eau à la sortie du traitement sur différents secteurs du réseau représentatifs des provenances et compositions diverses de l'eau alimentant le service.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de prélèvements	14	14	10	8	12	11	11	10	17	10
Conforme	10	8	8	6	10	11	10	10	15	9
Non satisfaisante	1	4	3	1	0	0	0	0	1	1
Non conforme	3	2	0	0	2	0	1	0	2	0
Non interprétable	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0

Des prélèvements auto-surveillance sont réalisés une fois par semaine, voire deux en fonction des précipitations (mesure de chlore uniquement).

Conclusion : 90 % des analyses sont conformes aux limites de qualité.

Les analyses sur la ressource en eau et la production sont effectuées par le Syndicat de la Source du Doubs, ainsi que le nettoyage des réservoirs et des bâches des stations.

Conclusion de l'ARS 2020

Mouthe Agglomération

Au cours de l'année 2020, l'eau distribuée a présenté :

- une qualité microbiologique le plus souvent satisfaisante et une qualité organoleptique parfois insuffisante (excès de chlore)
- des teneurs en matière organique (COT), élément indésirable, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence d'hydrocarbures et de pesticides
- le réseau de distribution est de qualité satisfaisante
- PH : 7,7 en moyenne (maximum : 7,8)
- Dureté : 17,8 en moyenne (maximum : 18,6)
- Turbidité : 0,2 en moyenne (maximale 0,6)
- La ressource et la désinfection restent cependant vulnérables en cas de fort épisode pluvieux.

Le Syndicat doit impérativement réaliser une étude sur la turbidité afin de définir le traitement nécessaire.

Mouthe Saint-Simon

Au cours de l'année 2020, l'eau distribuée a présenté :

- une bonne qualité microbiologique et une qualité organoleptique satisfaisante
- des teneurs en matière organique (COT), élément indésirable, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- le réseau de distribution est de qualité satisfaisante
- PH : 7,9 en moyenne (maximum : 8)
- Dureté : 18,8 en moyenne (maximum : 19,9)
- Turbidité : 0,5 en moyenne (maximum 0,6)
- La ressource et la désinfection restent cependant vulnérables en cas de fort épisode pluvieux.

Le Syndicat doit impérativement réaliser une étude sur la turbidité afin de définir le traitement nécessaire.

BILAN TRAVAUX et ÉTUDES

Actions réalisées par le Syndicat de la Source du Doubs en 2020 :

- Réfection complète (800m) de la conduite d'eau acheminant l'eau de Mouthe à Sarrageois et pose d'un nouveau compteur (2019)
- Protection de la source réalisée (arrêté préfectoral N° 2012-200-0019 du 7 août 2012) : traversée du Doubs identifiée et raccordée à la station de pompage (Source) et suppression du captage rive droite suite à la dérivation de la conduite + réparation fuite sur cette conduite située au croisement de la rue de la Source et Place des Pompiers Fontaine (réalisé en 2019).
- Réfection du système de chloration réalisé sur la partie Mouthe Village
- Réfection du système de chloration réalisé sur la partie Mouthe Source
- Réfection canalisation AEP liaison Mouthe-Sarrageois
- Protection des captages Mouthe Source

Actions à engager par le Syndicat de la Source du Doubs :

- Projet de mise en place d'un traitement de la turbidité, afin de limiter les risques de contamination bactériologique.
- Remise au propre des bâtiments de Pompage et réfection des vannes du captage Source rive gauche
- Réalisation d'un Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (penser à inclure la conduite « Chez Liadet »)
- Réfection à neuf des pompes, des conduites et ballon anti bélier qui achemine l'eau vers Chez Liadet au niveau de la station de pompage.
- Réfection de la conduite après les pompes qui acheminent l'eau au village des Pontets (inox) et mise en place d'un ballon anti bélier au niveau de la station de pompage.
- Réfection des vannes de vidange au captage de la source
- Upgrade des Stations SOFREL (Source et Beaupaquier)
- Raccordement au SOFREL du réservoir du Liadet
- Mise en place d'un système UV en sortie du réservoir du Liadet

Actions réalisées par la Commune de Mouthe en 2020 :

- Mise à jour des plans du réseau de distribution d'eau
- Réparations de 3 fuites (à proximité du 14, 26 et 38 Grande Rue)
- Remplacement d'un nombre très important de compteurs anciens ou défectueux (60 compteurs)
- Recherche de fuites
- AEP Bouclage Rue du Pré Lorrain
- Réfection de branchements : 12 Place de l'Eglise, 40 Grande Rue et 9 Rue de l'Etang

Actions à engager par la Commune de Mouthe :

- Réfection conduite eau Grande Rue et rue de la Varée (Urgent)
- Reprise des compteurs du lotissement des Touradons (nombreux compteurs illisibles et regards trop étroits pour remplacer les compteurs)
- Nettoyage des regards AEP par camion hydrocureur

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Tarification du service eau potable :

Par délibération du 3 avril 2018, visée par les services préfectoraux du Doubs le 9 avril 2018, les tarifs liés au service eau potable ont été fixés comme suit :

Tarification annuelle	
Abonnement	63,40 €
Part fixe recouvrement	0,92 €
Taxe fixe eau (facturée en fonction du nombre d'appartement)	16 €
Prix du m3	
De 1 à 500 m ³ : 1,12 € Plus de 501 m ³ : 0,95 €	
Coût des interventions pour les abonnés au service d'eau potable	
Frais d'accès au service	40 €
Fermeture de compteur	40 €
Déplacement agent technique	gratuit
Coût horaire main d'œuvre	30 €
Pose du compteur initial	Prix coûtant
Remplacement compteur gelé ou détérioré par l'abonné	Prix coûtant
Remplacement compteur pour cause d'usure	Pris en charge par la commune
Pose d'un regard pour une sortie de compteur	Prix coûtant

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Pour les immeubles collectifs équipés d'un seul compteur d'eau (délibération du 14 mai 1998 visée par la Sous-préfecture de Pontarlier le 8 juin 1998), le montant des redevances est facturé selon le nombre d'appartements distincts que comporte chaque immeuble.

Le prix du service comprend :

- un abonnement payable semestriellement
- une part fixe payable semestriellement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les consommations sont payables au vu du relevé effectué deux fois par an. En cas de non communication de l'index par l'abonné, une des facturations peut être basées sur une consommation estimée.

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

	2018	2019	2020
Redevance pour pollution domestique (0.27€/m ³ à partir du 1 ^{er} janvier 2019)	17 603 €	16 411 €	14 741 €

Le document ci-après rend compte de la fiscalité de l'eau et détaille l'origine des redevances perçues par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse auprès de tous les usagers de l'eau et la redistribution qui en est faite sous forme d'aides financières pour des actions de préservation des milieux aquatiques :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU!

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,76 € TTC/m³ et de 4,10 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'Agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'Agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'Agence de l'eau à partir des données Siseep 2018



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2019

49 % des aides attribuées en 2019 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (31,7 millions €)

263 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 32,3 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 737 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (82 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

31 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 44 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 29 M€. L'Agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable et d'assainissement (40,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 27,8 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (14,3 millions €)

12 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales. 4 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (5,8 millions € pour les captages prioritaires et 37 millions € pour l'agriculture)

11 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides agricoles permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

37 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, études et animation).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (77 millions €)

96 km de rivières restaurées et 88 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent le cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

728 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2019 », l'Agence a accompagné 37 projets pour un montant de 3,4 M€ d'aides. L'Agence intervient également sur la mer. Elle a financé 3 opérations de réduction des pressions dues aux mouillages sur les herbiers.

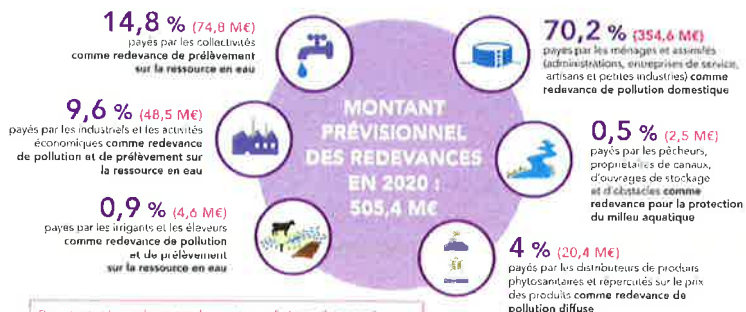
► Pour la solidarité Internationale (5,7 millions €)

78 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de partager les compétences des services publics de l'eau et de l'assainissement avec 26 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

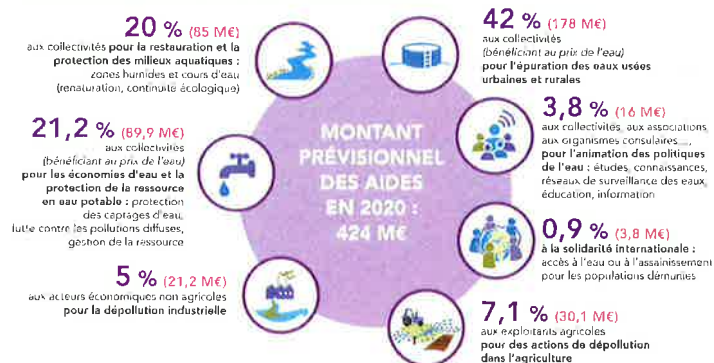
2020

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'office français de la biodiversité (OFB).

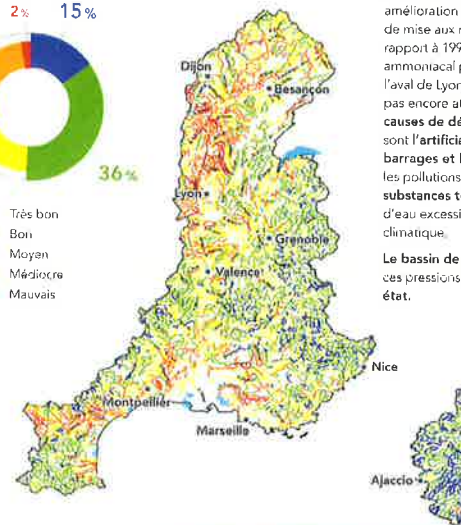
Découvrez le 1^{er} programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2019



— Très bon
— Bon
— Moyen
— Médiocre
— Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrant les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,9 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



SAUVONS L'EAU!

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lods 69363 Lyon Cedex 07
Tél. 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

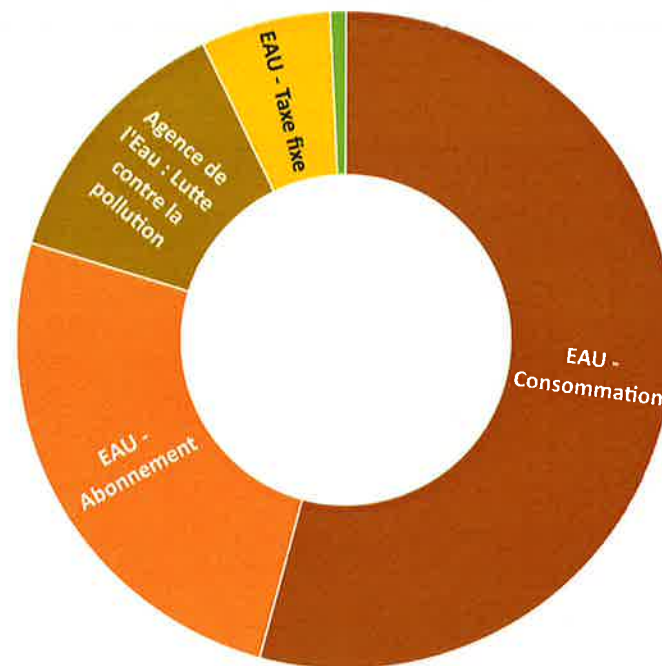
Facture type d'un abonné ayant consommé annuellement 120 m³ d'eau

Conformément à la réglementation qui impose l'établissement d'une facture type de 120m³ voici dans le tableau et le graphique ci-contre la composition du prix de l'eau 2020.

Le prix global du coût du service de l'eau potable, tel qu'il ressort d'une facture type de 120m³ s'élève à 247,12 € pour l'année 2020, montant identique à l'année 2019.

	2019	2020
Abonnement	63,40 €	63,40 €
Part fixe	16 €	16 €
Redevance fixe de recouvrement	0,92 €	0,92 €
Redevance eau pour 120 m ³ (tranche 1 = 1,12 € / m ³)	134,40 €	134,40 €
Redevance Agence de l'eau « Lutte contre la pollution »	32,40 €	32,40 €
Coût total pour 120m³	247,12 €	247,12 €
Prix de revient / m³	2,06 €	2,06 €
Prix de revient / m³ hors abonnement	1,53 €	1,53 €

**Composition du prix de l'eau 2020
pour une facture type de 120 m³ / an**



- EAU - Abonnement
- EAU - Taxe fixe
- EAU - Redevance recouvrement
- EAU - Consommation
- Agence de l'Eau : Lutte contre la pollution

BILAN FINANCIER DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE :

	2018	2019	2020
Recettes liées à la facturation du service AEP	142 825 €	132 185 €	131 487 €
Dont abonnement	30 037 €	29 785 €	30 009 €
Dont part fixe	13 131 €	12 367 €	12 289 €
Dont redevance pollution domestique (restituée intégralement à l'Agence de l'Eau)	17 603 €	16 411 €	14 741 €
Dont consommations réelles facturées	72 915 m³	63 441 m³	62 864 m³

Ce rapport est présenté au Conseil Municipal de Mouthe, dans sa séance du 21 octobre 2021.

Fait à Mouthe, le 21 octobre 2021



Le maire,


Daniel PERRIN